

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre dit qu'une subvention de \$63,000 par année avait été votée pour la construction de cette section du chemin de fer de la ligne courte. Il sait bien que nous avons voté une subvention pour la construction de la ligne courte depuis Montréal jusqu'à Saint-Jean, et que par un arrêté ministériel que l'opposition a vivement combattu, le gouvernement a accordé \$63,000 à la compagnie qui voudrait entreprendre la construction de cette section du chemin. Il sait aussi que la compagnie Atlantique avait refusé de construire ce chemin pour le subside qui était offert par le gouvernement, et il n'ignorait pas, par conséquent, que ce chemin ne pouvait pas être construit. Il ne peut donc pas prétendre que le gouvernement était autorisé à employer l'argent du public à faire faire des explorations, parce qu'un subside de \$63,000 était offert à la compagnie qui voudrait construire le chemin ; il ne peut pas prétendre cela, et toute cette partie de son argumentation porte à faux et ne réfute en rien l'accusation portée contre le gouvernement par mon honorable ami dans sa résolution. L'accusation contenue dans cette résolution est que non seulement le gouvernement a violé la promesse solennelle qu'il avait faite, par la bouche du leader du gouvernement dans une autre chambre, mais qu'il a aussi agi en violation directe de la loi en employant l'argent du public à faire faire ces explorations. Dans sa tentative de défense, l'honorable ministre cherche à démontrer qu'aucune telle promesse n'a été faite, et je dois dire que jamais il ne s'est montré plus habile casuiste. Mais s'il avait seulement lu la question posée à M. Abbott à propos de cette affaire, il n'aurait pas entrepris de prouver que ce dernier n'a pas pas promis alors, au nom du gouvernement, de ne pas dépenser un seul sou pour la construction de ce chemin. Voici la question posée par l'honorable sénateur Miller :

Je désire savoir si, oui ou non, il y a un demi-million de piastres pour le chemin de fer de la ligne courte dans les subsides ; et si oui, cherchera-t-on à dépenser une partie quelconque de cet argent avant d'y avoir été autorisé par le parlement, pour la construction du chemin de fer de la ligne courte ?

L'honorable sénateur a demandé si aucune tentative serait faite pour dépenser quoi que ce soit de cet argent, avant que le gouvernement eût obtenu l'autorisation du parlement.

Sir JOHN A. MACDONALD : Sur ces \$500,000.

M. DAVIES (I.P.-E.) : A cette époque, le parlement avait refusé de sanctionner cette dépense. Le parlement avait rejeté le bill du gouvernement pour cette dépense, il avait opposé un refus formel à la demande du gouvernement, et le chef du gouvernement, dans l'autre chambre, répondit à cette question :

Je puis déclarer formellement qu'aucune dépense d'aucune sorte ne sera faite sur ce chemin, avant d'avoir été sanctionnée par le parlement.

Il ne dit pas qu'il ne sera rien dépensé des \$500,000, mais qu'il ne sera fait aucune dépense d'aucune sorte sur cette ligne.

Sir JOHN A. MACDONALD : Sur cette ligne.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable premier ministre prétend-il soutenir que les dépenses concernant l'exploration et les études du tracé ne se rapportent pas à la construction du chemin ? Une telle prétention serait absurde, car c'est une

dépense faite sur la ligne même. C'est une dépense à laquelle il aurait été pourvu à même les \$500,000 votées par le parlement ; mais le parlement a rejeté le bill par lequel ce subside était demandé, et M. Abbott dit clairement :

Je puis déclarer formellement qu'aucune dépense d'aucune sorte ne sera faite sur ce chemin, avant d'avoir été sanctionnée par le parlement.

Le parlement n'a pas voté ces \$500,000 ni aucune autre somme. L'honorable ministre de la justice prétend aussi que le gouvernement avait, l'an dernier, des renseignements suffisants pour demander au parlement d'adopter le bill pour la construction de ce chemin. Quels renseignements possédait-il ? Il avait à peu près les mêmes témoignages qui avaient été présentés à la chambre, lorsqu'elle consentit à voter quelques millions pour la construction du chemin d'Oxford et de New-Glasgow. Nous avions alors les garanties des ministres que le chemin serait d'une certaine longueur, et qu'il coûterait une certaine somme d'argent, que la longueur serait considérablement diminuée, et nous avions l'engagement formel, de la part des ministres, que l'économie sur la construction du chemin serait équivalente à une diminution de quarante-cinq milles sur la distance, et sur cet engagement solennel, de la part des ministres,—et cette chambre a cru que de telles garanties ne pouvaient être données, à moins que les ministres n'eussent de quoi les justifier,—le parlement a voté le montant demandé.

Mais après que l'argent fut voté et dépensé, en face de quoi les honorables députés se sont-ils trouvés ? Ils ont constaté que les engagements pris par le gouvernement ne valaient absolument rien, et au lieu d'une diminution de quarante-cinq milles, promis par le gouvernement, il s'est trouvé que cette diminution n'était que de sept milles. Nous en avons eu la preuve faite devant nous, l'année dernière.

Quelle est la résolution que l'honorable député (M. Laurier) demande à la chambre d'adopter ? Il demande à la chambre de donner un vote de censure contre le gouvernement, parce qu'il a dépensé \$22,300, sans un vote préalable du parlement. Cela a été fait, non seulement sans un vote du parlement, mais lorsqu'il y avait défiance absolu d'un vote contraire du parlement. Le gouvernement avait demandé au parlement de sanctionner cette dépense ; il avait présenté un bill imposant d'abord une dépense de près de \$500,000 ; et quoique ce bill eût été adopté par une majorité d'une des branches de la législature, l'autre branche l'a désavoué et il n'est jamais devenu loi. Au lieu d'une autorisation, il y eut une condamnation de cette dépense, prononcée par une des branches de la législature, par le rejet du bill, de la part du Sénat ; et cependant, la dépense a été faite, en dépit de la promesse formelle du chef du gouvernement dans l'autre branche, que pas un sou ne serait dépensé sans l'autorisation du parlement. Quelle autorisation le gouvernement avait-il pour faire ces dépenses ? Nous savons que chaque année, le gouvernement usurpe les pouvoirs de la chambre, et dans le moment, il n'existe pas de danger plus grand que celui de l'usurpation, de la part de l'exécutif, de pouvoirs qui appartiennent aux Communes du Canada. Nous en avons la preuve, chaque année. Il y a un ou deux ans, précisément avant une élection, deux millions ont été dépensés, à main ouverte, pour maintenir le parti au pouvoir ; et lorsque nous avons demandé des explications au